



ᐅᑎᐱᑦ ᓄᓇᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᐅᑦᑕᑦᑕᑦ

Administration régionale KATIVIK Regional Government  
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

CAT – 018M  
C.P. – P.L. 27  
Économie sociale  
TEXTE FRANÇAIS

## BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Kuujuuaq, le 16 avril 2013

Madame Marie-Josée Ouellette  
Direction du développement régional, rural et de l'économie sociale  
Ministère des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du territoire  
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec QC G1R 4J3

Objet : Commentaires de l'ARK concernant le projet de loi n° 27 : Loi sur l'économie sociale

Madame,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre de la présentation par le ministre Sylvain Gaudreault du projet de loi n° 27 : Loi sur l'économie sociale. L'Administration régionale Kativik (ARK) tient d'abord à souligner les efforts du gouvernement pour la mise en place de mesures servant à revitaliser et à soutenir le développement de l'économie sociale au Québec et à assurer la vitalité de ses régions.

Comme vous le savez déjà, l'ARK est un organisme supramunicipal qui exerce sa compétence sur le territoire de la région Kativik (tout le territoire du Québec situé au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, à l'exclusion des terres de la catégorie IA et IB destinées à la communauté crie de Whapmagoostui). Elle est de plus reconnue en tant que Conférence régionale des élus pour la région Kativik. À ce titre, l'ARK a signé en janvier 2011, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en poste à ce moment-là, une entente portant sur la consolidation et le développement de l'économie sociale dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik. Suivant la signature de cette entente, le Pôle d'économie sociale du Nunavik a été créé.

Concernant le projet de loi susmentionné, la Pôle est d'avis qu'il serait opportun que le gouvernement y reconnaisse l'entrepreneuriat collectif distinct pratiqué au Nunavik, lequel inclut le partage et l'exploitation de subsistance traditionnelle de la faune. Une telle reconnaissance indiquerait de plus la volonté du gouvernement d'adapter ses mesures de soutien aux particularités de la région. Bon nombre d'initiatives communautaires du Nunavik, dont les cuisines communautaires et les groupes de femmes, se retrouvent à ne pas pouvoir bénéficier de subventions faute de statut juridique. Notre région, compte tenu de ses besoins, aurait fort à gagner d'un assouplissement des règles quant à ce genre de projets et d'initiatives nécessaires qui profitent à tous.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente demande. Pour tout suivi concernant celle-ci, il est possible de communiquer avec M. Adel Yassa, directeur du Service du développement régional et local de l'ARK, au 819-964-2961, poste 2262, ou à l'adresse suivante : [ayassa@krq.ca](mailto:ayassa@krq.ca).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice générale,

Isabelle Parizeau



ᑭᑎᑕ ᑭᑎᑕ ᑭᑎᑕ ᑭᑎᑕ ᑭᑎᑕ

Administration régionale KATIVIK Regional Government  
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

CAT – 018M  
C.P. – P.L. 27  
Économie sociale  
TEXTE ANGLAIS

## OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL

April 16, 2013

Marie-Josée Ouellette  
Regional Development, Rural and Social Economy Branch  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
Jean-Baptiste de la Salle Building  
10 Pierre-Olivier-Chauveau St., 4th Floor  
Quebec City QC G1R 4J3

Subject: KRG feedback on Bill 27: *Social Economy Act*

Dear Madam:

I am transmitting this letter to you further to the introduction of Bill 27: *Social Economy Act* by Minister Sylvain Gaudreault. To begin, the Kativik Regional Government (KRG) commends the government's efforts to implement measures to revitalize and support the development of the social economy in Québec, and ensure the vitality of its regions.

As you are already aware, the KRG is a supra-municipal organization with jurisdiction over the Kativik Region (all the territory of Québec situated north of the 55th parallel, excluding the category IA and IB lands of the Cree community of Whapmagoostui). The KRG is moreover recognized as the Regional Conference of Elected Officers for the Kativik Region. In this capacity, the KRG signed in January 2011 with the Minister of Municipal Affairs, Regions and Land Occupancy at that time an agreement concerning the consolidation and development of the social economy for the Kativik sector of the Nord-du-Québec region. Following the signature of the agreement the Nunavik Social Economy Round Table was created.

Regarding the above-mentioned bill, the Round Table is of the opinion that it would be appropriate for the government to give recognition to the distinct collective entrepreneurship practised in Nunavik, including sharing and traditional wildlife harvesting. This recognition would moreover indicate the government's willingness to adapt its support measures to the region's specific characteristics. Many community initiatives in Nunavik, such as community kitchens and women's groups, are unable to take advantage of subsidies due to their lack of legal status. In light of its needs, Nunavik would stand to gain greatly from more relaxed rules for these kinds of necessary projects and initiatives, which all serve the public good.

I would like to thank you in advance for your attention to this matter. For any related follow-up, Adel Yassa, Director of the KRG Regional and Local Development Department, may be contacted at 819-964-2961, ext. 2262, or at [ayassa@krq.ca](mailto:ayassa@krq.ca).

Sincerely,

Isabelle Parizeau  
Director General